



Révisée: 4 février 2014
Effective: 4 février 2014

8. POLITIQUE CONCERNANT LA SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE CSQ

Cette politique vise à favoriser et à encourager les membres du SERD à participer à cette importante session de formation de préparation à la retraite CSQ une fois lors des cinq dernières années de service.

- Le SERD paie le coût d'inscription pour la ou le membre éligible ainsi que pour sa conjointe ou son conjoint.
- Le SERD rembourse au membre éligible, sur présentation d'une pièce justificative, le coût de la chambre pour un maximum du taux indiqué par la CSQ lors de cette session.
- Le SERD alloue au membre éligible un montant de 50 \$ pour aider à défrayer le coût des repas lors de la durée de la session.